

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification du PLU

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	M Georges Bonnard, maire de Pélussin

Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	2, Place de l'Hôtel de Ville 42 410 PELUSSIN Tel : 04 74 87 62 02 / Fax : 04 74 87 70 12 Frederic.COTTA@ville-pelussin.fr (DGS)
---	--

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	SCoT des Rives du Rhône, approuvé le 30 mars 2012. Révision en cours pour intégrer les nouveaux territoires qui ont rejoint le Syndicat mixte en mars 2013 et pour adapter le SCoT aux évolutions législatives et réglementaires. Arrêt prévu fin 2018/début 2019.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	PLU approuvé le 23 janvier 2016 et ayant fait l'objet d'une évaluation des incidences du projet sur l'environnement (procédure antérieure à l'évaluation environnementale). Le projet de modification porte sur une adaptation du règlement et du zonage (voir détail au 3.5).

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	3786 habitants (population communale INSEE 2016)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	3261 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Sans objet
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Surfaces du PLU approuvé en 2016 : zones A : 1373.1 ha soit 42,2% zones N : 1728.4 ha soit 53,2% zones U : 140,9 ha soit 4,3% zones AU : 8,9 ha soit 0,27%

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)	
<ol style="list-style-type: none"> 1. L'affirmation de l'entité urbaine ; 2. Le maintien et le développement des activités économiques ; 3. L'affirmation identitaire par la protection du patrimoine bâti et végétal ; 4. La gestion durable de l'espace ; 5. La préservation des espaces naturels et de la biodiversité. 	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?	
Annexe à joindre : délibération engageant la procédure	
<p>Modifier le règlement des zones agricoles et naturelles au regard de la loi Macron.</p> <p>Adapter les règles concernant l'évolution du bâti existant dans zones A et N et leurs différents secteurs.</p> <p>Modifier certains points réglementaires en zones U et AU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmentation du coefficient d'emprise au sol en zone UC et UH - augmentation des possibilités d'évolution des constructions à usage artisanal et de bureau en zone UC - simplification des règles concernant les annexes dans les zones U et AU - précision sur les règles d'implantation des constructions en fond de parcelle dans les zones U et AU - suppression des dispositions de la ZAC de Notre-Dame suite à sa clôture <p>Préciser les modalités d'application des servitudes de mixité sociale en zone UC, AUa et AUb.</p> <p>Permettre la réalisation d'un gîte en zone agricole.</p> <p>Compléter la liste des constructions identifiées comme pouvant changer de destination en zone agricole et naturelle.</p> <p>Favoriser la réalisation des projets dans les secteurs d'OAP en simplifiant les schémas et en complétant l'écriture. Cela implique la création d'une règle dérogatoire en zone UB pour permettre des implantations différentes.</p> <p>Adapter l'article 11 (rédigé par le PNR du Pilat).</p> <p>Modifier certaines zones du PLU :</p>	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

- reclassements des secteurs 1UH et 2 UH en zone A
- modification de la limite entre les zones Ui et AUi pour permettre la réalisation d'un ouvrage d'assainissement pour une activité industrielle
- suppression de la ZAC de Notre-Dame (clôturée)
- modification de l'emprise des zones UA et UC dans le secteur des Croix pour permettre la réalisation d'un programme de logements et d'un éventuel centre de loisirs par la commune.
- prise en compte d'un nouveau captage d'eau potable privé.

Déplacement de la porte d'agglomération Est.

Mise en cohérence de la légende et du figuré concernant les murs et murets à préserver.

Mettre à jour les annexes (plan réseau d'eau potable, plan du zonage d'assainissement, SUP, DPU).

Corriger la page de garde du dossier d'AVAP.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	Sans objet
-----	-----	------------

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Avis de la CDPENAF
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	X		Commune classée en zone de Montagne. Projet n'impliquant pas la mise en application des dispositions spécifiques de la Loi Montagne.
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		Commune concernée par le SDAGE Rhône Méditerranée. Projet ne n'impliquant pas une prise en compte particulière du SDAGE.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Commune appartenant à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et adhérente au PNR du Pilat.

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Reclassement des secteurs 1UH (assainissement collectif avec STEP saturée) et 2UH (assainissement individuel) en zone A. Concerne les secteurs de La Chaize, du Bancet, du Petit Ambuant, des Collonges, de la Massée et de la Vialle.

Modification de la limite entre la zone Ui et AU_i pour permettre réalisation d'un ouvrage d'assainissement pour une activité industrielle. Concerne le secteur du Planil.

Suppression de la ZAC de Notre-Dame. Concerne le secteur de Notre-Dame.

Modification de l'emprise des zones UA et UC dans le secteur des Croix pour permettre la réalisation d'un programme de logements et d'un éventuel centre de loisirs par la commune. Concerne le secteur des Croix.

Prise en compte d'un nouveau captage d'eau potable privé. Concerne le secteur de Bassin.

Ajout de 4 bâtiments à la liste des constructions pouvant changer de destination en zone agricole et naturelle. Concerne les secteurs de La Rivory, de la Blache, de la Priverie et des Collonges.

Favoriser la réalisation des projets dans les secteurs d'OAP en simplifiant les schémas. Concerne les secteurs de la Croisette, de la Néranie, du Planil, de Pompailler, de la Barge et des Croix.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Augmentation de population continue depuis 1990 (3356 habitants en 1990 et 3757 habitants en 2015, soit +12% en 25 ans).
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Pas de modification du projet initial approuvé en 2016. Pas d'ouverture de zones à l'urbanisation.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	177 soit 9,3% (INSEE 2015). Un étude de la CCPR de 2010 montrait que seuls 57% des logements vacants selon l'INSEE l'étaient réellement. On peut donc estimer que la vacance réelle se situe entre 177 et 67 logements, soit environ 6,4%.
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Sans objet.
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Aucune ouverture de zone à l'urbanisation.
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Sans objet.

4.1 Présentation de votre projet	
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre.	
Pas de modification du projet initial approuvé en 2016. Pas d'ouverture de zone à l'urbanisation. Le potentiel de logements identifié dans le PLU de 2016 reste inchangé.	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Sans objet.
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Sans objet.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	La zone d'activité du Planil est située sur la commune. Elle représente une surface urbanisable (classée en Ui) de 13,1 ha dont 12,3 ha sont occupés (93%). Il existe 2 secteurs AU _i , urbanisable dans le cadre d'une modification du PLU, qui représentent 4,5 ha. La présente procédure n'a pas pour objet leur ouverture à l'urbanisation.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	La communauté de commune du Pilat Rhodanien regroupe 21 zones d'activités dont 3 d'intérêt communautaire (Maclas, St-Pierre-de-Bœuf et St-Michel-sur-Rhône). En 2016, les zones représentaient un foncier de 86,7 ha dont 63,8 ha d'occupés (soit 73,5%).
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Sans objet.
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
Pas de modification du projet initial approuvé en 2016, à l'exception du déplacement de la limite entre la zone Ui et AU _i pour permettre la réalisation d'un nouvel ouvrage d'assainissement pour une activité industrielle dont les effluents saturaient la STEP de la Bunacharie (entreprise mise en demeure de réaliser cet ouvrage par la police de l'eau). Voir partie 4.6. l'enveloppe globale de la zone Ui/AU _i reste inchangée.	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	
Des espaces boisés ?		X	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	X		Reclassement de secteurs urbanisés 1UH et 2UH en zone A. Pas d'impact sur l'activité agricole. Uniquement un changement de classement pour des constructions existantes. Les possibilités constructives restent sensiblement les mêmes pour l'habitat : extension limitée du bâti existant + intégration des dispositions rendues possibles par la Loi Macron : annexes et piscines autorisées sous conditions (notamment de taille, de nombre et de distance par rapport à la construction de rattachement).

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Complétez si nécessaire

Projet n'ayant pas d'impact négatif sur les zones agricoles ou naturelles.

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone <u>Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</u> à proximité ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		Commune concernée par les site N2000 des Vallons et combes du Pilat Rhodanien et des Crêts du Pilat. Evaluation des incidences effectuées lors de l'élaboration du PLU de 2016 (cf rapport de présentation en annexe) => pas d'incidences identifiées. Les modifications envisagées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ce site N2000.
Un parc naturel national ou régional ?	X		Commune adhérente au PNR du Pilat. Commune concernée par 10 Sites d'intérêt Patrimonial et 2 Sites Ecologiques Prioritaires identifiés par le PNR. Evaluation des incidences effectuées lors de l'élaboration du PLU de 2016 (cf rapport de présentation en annexe) => pas d'incidences identifiées. Les modifications envisagées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ces sites.
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?	X		Commune concernée par des hêtraies d'altitude. Evaluation des incidences effectuées lors de l'élaboration du PLU de 2016 (cf rapport de présentation en annexe) => pas d'incidences identifiées. Les modifications envisagées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ces sites.
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		Commune concernée par 4 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2. Evaluation des incidences effectuées lors de l'élaboration du PLU de 2016 (cf rapport de présentation en annexe) => pas d'incidences identifiées. Les modifications envisagées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ces sites.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		Commune concernée par des zones humides (inventaire du CREN complété par l'inventaire du SI des 3 rivières). Evaluation des incidences effectuées lors de l'élaboration du PLU de 2016 (cf rapport de

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
			présentation en annexe) => pas d'incidences identifiées. Les modifications envisagées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ces sites.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	
Complétez si nécessaire			
Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser. Reclassement de secteurs 1UH et 2UH en zone A. Pas d'augmentation des possibilités constructibles en zone agricole ou naturelle (pas au delà de ce qu'autorise la Loi Macron). Projet de modification n'engendrant pas d'impact négatif sur l'environnement.			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Corridors identifiés par le SRCE, le PNR du Pilat et le SCoT des Rives du Rhône. Enjeux de maintien des continuités écologiques en évitant le mitage et les extension d'urbanisation linéaires les long des axes de communication.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			Corridors le long des vallons de la Valencize, du Regrillon, du Rau de Bassin, Réservoirs de biodiversité sur les Crêts du Pilat, le vallon de la Valencize, et le secteur situé au Nord du bourg en direction de la Valencize. Espaces très perméables sur les massifs boisés.

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		Commune concernée par le site classé des Crêts du Pilat. Les modifications envisagées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ce site.
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		Commune concernée par le site inscrit du quartier ancien de Virieux. Les modifications envisagées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ce site.

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?	X		<p>AVAP approuvée en 2016 en même temps que le PLU.</p> <p>Les modifications envisagées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ce document.</p>
<p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p>http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</p>		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?	X		<p>Routes offrant des vues "en balcon" à mettre en valeur et silhouettes de centres-bourgs ou de hameaux prégnants dont l'allure est à préserver identifiés dans la charte.</p> <p>Les modifications envisagées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ces sites.</p>
Complétez si nécessaire			
<p>Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser.</p> <p>Projet de modification n'engendrant pas d'impact sur le paysage ou le patrimoine bâti.</p>			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	X		<p>Commune concernée par plusieurs captages d'eau potable, publics (3) ou privés (6). Certains ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux de DUP ou de protection, d'autres n'ont que le rapport de l'hydrogéologue.</p> <p>Le projet prévoit la prise en compte des périmètres de protection d'un nouveau captage dans le secteur de Bassin.</p>
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Pas de modification du projet initial concernant l'évolution de population.
<p>Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?</p> <p>http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</p>	X		<p>Pas de modification du projet initial concernant l'évolution de population.</p> <p>Projet de modification permettant la réalisation d'un nouvel ouvrage d'assainissement pour une activité industrielle dont les effluents saturaient la STEP de la Bunacharie (entreprise mise en demeure de réaliser cet ouvrage par la police de l'eau).</p>
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	X		Pas de modification du règlement du PLU de 2016 qui prévoyait la rétention à la parcelle des eaux pluviales.
Complétez si nécessaire			
<p>Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser, ni modification du projet initial concernant l'évolution de population.</p> <p>Projet de modification permettant une amélioration de la situation de la STEP de la Bunacharie dans le futur.</p>			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		Risques naturels : risques d'inondation et de coulées de boues lié aux orages cévenoles, de feu de forêt et sismique de niveau 2 Pas de risques industriels. Les modifications envisagées ne sont pas de nature à engendrer de nouveaux risques ou à aggraver ceux existant.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			
Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser. Pas d'évolution des secteurs urbanisables soumis aux risques.			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		3 lignes de cars TIL du département de la Loire : 131 Maclas-Vienne : La Chaize, La Maladière, Ancienne gare, Place de la Mairie, Le Planil, Le Petit Embuent 129 Col de Pavezin-Roussillon : Guintranie, La Maladière, Gare/DDE, Place de la Mairie, Le Planil, Le Petit Embuent. 128 Annonay-Pélussin. Arrêts : Place de la Mairie
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?	X		SRCAE Auvergne Rhône Alpes PCAET du PNR du Pilat 2013-2017
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

<p>Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :</p> <p>– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;</p> <p>– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)</p>		
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 15/03/19

Lieu : Pélussin

NOM

BONNARD

PRENOM

Georges

SIGNATURE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Georges Bonnard', is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PELUSSIN' at the top and '(Loire)' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style, with the first name 'Georges' written in a larger, more prominent script.

ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Nicolas Terrier
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	AUA 8 rue Victor Lagrange 69007 Lyon 04.78.48.76.07